
Interrogatoire du citoyen Callé, détenu comme suspect, relatif aux raisons de son séjour à Lille, en annexe de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Interrogatoire du citoyen Callé, détenu comme suspect, relatif aux raisons de son séjour à Lille, en annexe de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 545-546;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35166_t1_0545_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

67

Dans la commune de Courtemart (1), département des Vosges, le costume chevaleresque des juges a disparu, les audiences s'y tiennent maintenant en bonnet rouge. Les citoyens de cette commune félicitent l'assemblée sur le décret qui a proscrit les avoués et terrassé le démon de la chicane.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXES AU N° 2

a

[Mémoire présenté par le cⁿ Callé, au procureur gⁿ syndic du départ^t du Nord; Douai, 12 brum. II] (3)

« Citoyen,

Je vous prie de vouloir bien écouter mes représentations et me rendre justice. J'ai préféré perdre ma fortune et m'exposer nuit et jour à perdre la vie plutôt que d'abandonner ma patrie.

Le 11 juin 1792, j'ai été blessé à l'affaire de Rancenne (4), près Philippeville, en y faisant conduire des vivres et fourrages. Lors de la fuite de l'infâme Lafayette, j'ai refusé quatre à cinq cents louis en or qu'il voulait me donner pour l'accompagner; j'en ai prévenu le citoyen Kersaint qui était représentant du peuple, auquel j'avais mis ma confiance vu qu'il avait été pris dans le sein de la Convention.

Le 14 septembre, même année, j'ai été fait prisonnier à Vouziers, près Grandpré, en faisant évacuer les magasins de fourrages sur Châlons, et j'ai eu le bonheur de me délivrer le 17 du même mois.

Le 20 dudit, j'ai préféré m'exposer à perdre la vie plutôt que de laisser fournir quatre à cinq cents voitures de vivres, de fourrages, effets de campement et autres munitions de guerre, que Luckner et Labourdonnais envoyaient à l'ennemi, au camp de la Lune, entre Châlons et Ste Menehould, je les ai assurés que la route était interceptée et empêchant le susdit convoi d'être la proie de l'ennemi, auquel j'ai réussi, j'ai été dépouillé et blessé.

Dans le courant de janvier 1793, j'ai écrit de Liège au citoyen Carra, représentant du peuple, pour lui mander pourquoi il ne faisait pas connaître les traîtres que je lui avais désignés, et je lui ai même donné un aperçu de la trahison des généraux, ainsi que des administrateurs; toujours point de réponse et il n'a fait

(1) Ou Coulemont (J. Sablier). En réalité ni l'un ni l'autre de ces noms n'existe. Nous proposons Cornimont qui s'en rapproche le plus, la pièce originale n'ayant été retrouvée.

(2) J. Fr., n° 505, J. Sablier, n° 1131.

(3) W 318, doss. 472.

(4) Ou Florennes, ou Hanzenne.

rien connaître à aucun des représentants de la Montagne ceux de préférence à qui j'avais dit qu'on leur fasse connaître mes intentions.

Le 28 mars, je me suis rendu à grands pas à Lille où j'ai fait connaître la trahison du scélérat Dumouriez dans toutes les sociétés où j'ai pu m'introduire.

Le 8 septembre, je me transporte à Lille pour obtenir un ordre par écrit pour faire faire un versement d'environ quatre cent mille bottes tant en foin qu'en paille, pour aider à l'approvisionnement de Lille qui était faiblement pourvue; alors ne trouvant pas mes chefs d'administration, je me suis rendu chez le citoyen Chasles, représentant du peuple, pour lui faire connaître mes intentions et obtenir des ordres par écrit pour avoir des voitures. Il m'a si faiblement accueilli, que j'ai été obligé de me retirer sans pouvoir rien obtenir; je me suis plaint à un de mes amis qui était à l'auberge de la Cloche du peu de succès que j'avais obtenu du citoyen Chasles pour une mission si urgente, quelqu'un lui a rendu compte de mon mécontentement et que vu le peu de succès que j'avais eu, que je ne pouvais m'empêcher d'en rendre compte au citoyen André Dumont, représentant du peuple du département de la Somme, et pour le susdit propos je suis dans les fers depuis le 9 septembre dernier. Le citoyen Blondeau, officier de police et de sûreté générale, après m'avoir gardé trente un jours dans la prison dite tour St-Pierre, à Lille, a renvoyé ma cause par devant les administrateurs du département du Nord, séant à Douai, où j'ai été transféré le 8 octobre, sans encore avoir subi aucun interrogatoire.

Ma conduite républicaine vous donnera des preuves de ce que j'avance, et voulant continuer mes services utiles au maintien de la République française, c'est pourquoi j'envoie mon frère par devant vous qui est chargé de vous remettre le présent mémoire, pour qu'il vous plaise accélérer mon élargissement.

Je vous représente, Citoyen, que j'ai quitté une nombreuse famille et mon commerce, et je n'ai accepté la commission de préposé des subsistances que pour porter les dépêches concernant les approvisionnements nécessaires aux armées de la République française et faire connaître tous les abus qui s'y commettaient journellement.

Dans le courant de juin dernier, le citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, m'a fait toucher 1800 livres de secours provisoire pour les bons services que j'ai rendus à la République.

C'est de vous, Citoyen, de qui j'attends justice pour me délivrer du précipice où je suis ».

CALLÉ.

b

[Interrogatoire du cⁿ Callé. Lille, 11 sept. 1793]

...Devant nous Albéric Blondeau, officier de police de sûreté générale du district de Lille, département du Nord, sur le rapport à nous fait par le citoyen Hermann, juge militaire et commissaire des guerres, demeurant en cette ville, a été amené le nommé Callé, détenu à la maison d'arrêt dite tour St-Pierre, par ordre du général Lavalette, comme un homme suspect et dont les motifs de son séjour en cette ville sont inconnus.

Et ayant procédé de suite à son interrogatoire, nous lui avons demandé ses nom, prénoms, âge, qualité, demeure.

A dit se nommer Charles-Joseph Callé, âgé de 37 ans, garde magasin à la suite de l'armée du Nord, domicilié avec sa famille à St-Riquier.

Interrogé du motif de son séjour à Lille,

R : Il est arrivé à Lille dimanche dernier, 8 du présent mois de septembre, vers le soir.

D : D'où il venait ?

R : Il venait de Paris après avoir séjourné deux ou trois jours chez lui à St-Riquier.

D : Ce qu'il a été faire à Paris ?

R : Il y a été porter des états de situation du magasin.

D : De quel magasin lui ont été donnés ces états de situation ?

R : Les états de situation de sa comptabilité du magasin de Verviers, pays de Liège.

D : En quoi consistait sa comptabilité ?

R : Sa comptabilité consistait en recette et distribution de fourrage.

D : En quelle qualité il exerçait cette comptabilité ?

R : En qualité de garde magasin, et il nous a représenté sa commission, signée du Régisseur général, député de l'armée, Delagrey, en date du 14 février dernier, donne à Liège, avec ampliation au bas de ladite commission, d'être attaché et de passer de suite à l'armée du Nord, signée Charbuy, en date du 2 avril dernier, donnée à Lille; que par conséquent son voyage à Paris a eu pour motif de porter aux régisseurs généraux les états de situation dudit magasin de Verviers.

D : A quoi il a été employé près l'armée du Nord depuis le 2 avril dernier ?

R : A porter les dépêches du service des fourrages où le besoin l'exigeait.

D : Qui le chargeait de ces dépêches ?

R : Charbuy, régisseur des fourrages.

D : A quelle époque il est parti pour Paris ?

R : Dans les premiers jours du mois d'août dernier.

D : Quel motif à son séjour actuel à Lille ?

R : Pour rejoindre les administrateurs à l'armée du Nord.

D : Pour quel motif il a été parler aux représentants du peuple près l'armée du Nord, actuellement à Lille ?

R : Pour demander où il trouverait lesdits administrateurs et le citoyen Vaudremont, inspecteur, pour remettre une lettre à ce dernier, relativement à un versement de 25 milliers de fourrages de Doullens à Lille, qu'il a été chargé de cette lettre par le citoyen Darras fils, marchand de draps à Doullens.

D : Pourquoi il ne s'est pas adressé aux officiers préposés pour l'administration des fourrages, résidant à Lille, au lieu de s'adresser aux représentants du peuple ?

R : C'est parce qu'il n'a pas trouvé à Lille le citoyen Lefebvre, inspecteur général des fourrages.

D : S'il a obtenu la commission de garde magasin de Doullens, d'après la requête que nous avons sous les yeux ?

R : En revenant de Paris il a vu le citoyen Dumont, représentant du peuple à Abbeville qui lui a donné une lettre de recommandation pour le citoyen Le Bon, représentant du peuple à

Doullens; que, n'ayant pas trouvé ce dernier pour obtenir une commission provisoire de service, il a continué sa route sur Lille pour voir ledit Vaudremont, inspecteur.

D : Où il est logé à Lille ?

R : A l'hôtel de la Cloche.

D : Si, dans ladite auberge il n'y a pas tenu de mauvais propos contre les représentants du peuple et contre la Convention ?

R : Non, et il nous a représenté un passeport à lui délivré par la municipalité d'Abbeville le 13 mai dernier et un certificat de civisme à lui délivré par la municipalité de St-Riquier, le 22 juillet aussi dernier.

D : S'il a effectivement reçu la somme de 1100 francs chaque semaine sur l'administration des fourrages lorsque l'armée française était dans la Belgique ?

R : Il a reçu les dépenses qu'il avait faites conformément aux ordres qui lui étaient donnés, que le citoyen Brodelet, caissier des fourrages, l'a payé.

D : S'il a été au service du citoyen Boyer, régisseur des fourrages l'année dernière ?

R : Il a été au service dudit citoyen Boyer depuis le mois de mai de l'année dernière jusqu'à la fin de ladite année lorsque ledit citoyen Boyer a été remplacé par un autre régisseur.

Lecture faite audit Charles-Joseph Callé du présent interrogatoire, a dit icelui contenir la vérité, y a persisté, et a signé.

CALLÉ.

Nous officier de police soussigné, après avoir examiné l'interrogatoire dudit Ch. Jos. Callé, considérant qu'il est prévenu d'un délit grave, ordonnons qu'il continuera à être tenu en état d'arrestation jusqu'à plus ample informé.

A. BLONDEAU.

e

[Interrogatoires des témoins]

[Lille, 12 sept. 1793]

...Est comparu le citoyen Joseph Blanc, volontaire dans le 9^e régiment de hussards, présentement blessé en cette ville, lequel nous a déclaré, qu'un jour, soir, dimanche ou lundi dernier, étant à souper à l'auberge de la Cloche, en cette ville, le nommé Callé a tenu des propos injurieux contre les représentants du peuple envoyés près l'armée du Nord, actuellement en cette ville, disant qu'ils étaient traîtres à la patrie pour avoir refusé des fourrages qu'il leur avait offerts, et tant que la République se servirait de pareilles gens aussi nuisibles à la patrie les choses en iraient toujours mal; que le déposant ajoute que le quartier maître du 71^e régiment, ci-devant Vivarais, était présent et a entendu lesdits discours injurieux dudit Callé, déclarant ledit déposant de réitérer et affirmer en justice la présente déposition toutes et quantes fois il en sera requis.

BLANC.

[27 sept. 1793]

...Est comparu le citoyen Jean Gabriel, lieutenant des canonnières au 2^e bataillon des Fédérés, cantonné à Mouvaux, sur ce qu'il a appris qu'il était cité par nous pour déposer sur ce qui est à sa connaissance relatif au motif d'arresta-